

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 02 JUILLET 2020

L'an **deux mille vingt** et le **deux** du mois **de juillet à 17 h 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **24 juin 2020.**

Date d'affichage : **25 juin 2020.**

Etaient présents : Mmes Martine GRECO – France LAJOIE GUIEU -
MM. Henri COSENZA – Jean-Claude CUISINIER – Eric DUPUIS - Francis GRAÖ –
Philippe NOWAK – Eric SAUVAIRE – Jean-Claude TORMO –

Absent représenté : M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : M. Henri COSENZA –

DELIBERATION N° 2020/31 Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°01

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que cette décision modificative concerne des virements de crédit :

- En section de fonctionnement : Des dépenses concernant des anciennes factures de cantine à annuler pour un montant de 120 euros.
- En section d'investissement : Des crédits supplémentaires dans l'opération - Eglise de Montagnac pour un montant de 8 800 €

Après avoir vérifié les comptes de la Commune, il est possible de procéder au virement de crédits suivant :

Crédit à ouvrir :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	F	67	673		Titres annulés	+ 120 €
D	I	21	21318	117	Travaux toiture église	+ 8 800 €

Crédit à réduire :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	F	011	61558		Autres biens mobiliers	- 120 €
D	I	020	020	OPFI	Dépenses imprévues	- 8 800 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DE PROCEDER** au virement des crédits suivants, sur le budget de la commune 2020 :

Crédit à ouvrir :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	F	67	673		Titres annulés	+ 120 €
D	I	21	21318	117	Travaux toiture église	+ 8 800 €

Crédits à réduire :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	F	011	61558		Autres biens mobiliers	- 120 €
D	I	020	020	OPFI	Dépenses imprévues	- 8 800 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO